

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 5 MARS 2020

N° 2020-03-19

L'an deux mille vingt, le cinq mars à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt février deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

| |
|---|
| <u>Nombre de délégués</u> |
| En exercice : 134 Présents (mini 30) : 43 |
| <u>Nombre de voix</u> |
| En exercice : 253 Présentes : 71 Exprimées par pouvoirs : 94 Total (mini 128) : 165 |
| Quorum atteint |

4 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 6 voix)

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC, Françoise CASALINO

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 7 voix)

Corinne MOULIN

2 représentants des EPCI (porteur de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSEN, Michel ROLLAND

36 représentants des communes, commune associée et villes- portes (porteurs chacun d'1 voix)

Louis AICARDI, Jean-Marc ARCHAMBAULT, André AUBERIC, Marcel BAGARD, Claude BAS, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Pascal BLANC, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, Sébastien DUPOUX, Evelyne GAUTHIER, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Viviane JOTTAY suppléante, Dominique JOUVE, Catherine LANTEAUME, Valéry LIOTAUD, Dominique MALLIÉ, Henriette MARTINEZ, Bernard MATHIEU, Jean-Charles MATHIEU, Franck MUCKE, Jacques NIVON, Catherine NESTEROVITCH, Éric RICHARD, Patrice RIVET, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Philippe SCHOEFFERT, Jean SCHÜLER, Max VASELI suppléant.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER et Ghislaine SAVIN à Mounir AARAB, Damien DURANCEAU à André AUBERIC, Roger DIDIER et Philippe DE BEAUREGARD à Claude AURIAS, Michel GREGOIRE à Louis AICARDI, Françoise PINET et Gérard TENOUX à Marcel BAGARD, Pascale ROCHAS et Marie-Pierre MONIER à Sébastien BERNARD, Jacqueline BOUYAC et Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Rosy FERRIGNO et Jérôme MICHELI à Philippe CAHN, Michel BOIS à Pierre DALSTEIN, Jacques RODARI à Stéphane DECONINCK, Sylvie LAMBERT et Michel COUBAT à Evelyne GAUTHIER, Robert GIVAUDAN et Ginette TORTOSA à Marc GUERIN, Alain D'HEILLY à Catherine LANTEAUME, Jeannie DENIEAULT et Dominique GUEYTTE à Henriette MARTINEZ, Abel RIXTE à Jean-Jacques MONPEYSEN, Jean-Marc AUDERGON et Marie-Pierre MOUTON à Corinne MOULIN, Olivier CADIER et Nicolas SOULIER à Franck MUCKE, Jean GARCIA et Claude THOMAS à Eric RICHARD, Pierre COMBES à Didier ROUSSELLE.

Délégués excusés

Béatrice ALLIROL, Pierre-Yves BOCHATON, Monique BALDUCHI, Marie-Claude BUCHER, Françoise CASALINO, Viviane COCQUELET-COURBET, Jean-Marc CORBEL, Christian CORNILLAC, Brigitte DUC, Chantal EYMEOD, Guy FAURE, Alain FRACHINOUS, André GILLES, Christian GODART, Anne-Marie GROS, René MOREAU, André-Bernard ORSET-BUISSON, Roland PEYRON, Claude PIGAGLIO, Pierre SCHIAZZA, Ellen TEN HAAF, Gérard TRUPHEMUS.

Invités excusés

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons, Juliette TILLIARD-BLONDEL, DREAL Auvergne Rhône-Alpes

Participaient également à la réunion :

Robert GARCIN, suppléant

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Patricia BILCOCCQ (Dauphiné Libéré), Marie-Elisabeth MAZARD (Conseil départemental de la Drôme), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Ghislaine SEVE (Trésorerie de Nyons)

Monsieur Didier-Claude BLANC est nommé secrétaire de séance.

Objet : Signature de la charte « zéro déchet plastique » de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Président expose :

La Région Sud a fait de l'urgence climatique sa priorité. En 2017, elle a lancé un grand Plan Climat composé de 100 actions concrètes. Les objectifs de ce plan sont : encourager de nouvelles formes de mobilité, développer massivement les énergies renouvelables, accompagner les acteurs qui souhaitent agir pour la planète, préserver le patrimoine naturel tout en améliorant le bien-être des habitants.

Ce Plan Climat prévoit notamment un programme ambitieux de gestion des déchets plastiques pour lutter activement contre la pollution marine et supprimer l'ensemble des déchets plastiques, sur terre et en mer.

En effet, 8 millions de tonnes de matière plastique finissent en pleine mer chaque année. En Méditerranée, ce sont entre 1 000 et 3 000 tonnes qui flottent à la surface, notamment sous la forme de fragments de bouteilles, de sacs, d'emballage et de fils de pêche... De façon plus large, l'accumulation des déchets plastiques dans les milieux naturels a des impacts sur la santé des populations, sur la préservation de la qualité des milieux et la biodiversité

Parmi les actions de ce programme « Objectif Zéro déchet plastique 2030 », la Région propose à ses partenaires d'être signataire d'une Charte « zéro déchet plastique » pour déployer cette ambition à l'ensemble du territoire régional. Cette charte s'adresse aux différents acteurs (collectivités et leurs groupements, entreprises, commerçants, établissements scolaires et associations) souhaitant s'engager à réduire les déchets plastiques au travers de campagnes de sensibilisation, d'une utilisation raisonnée au quotidien et d'une meilleure gestion des déchets produits.

Pour accompagner les signataires dans leur démarche, la Région a confié l'animation de la charte « zéro déchet plastique » à l'Agence Régionale Pour l'Environnement et la Biodiversité.

En signant cette Charte, le Parc s'engage à :

1. Participer activement aux objectifs de la Charte zéro déchet plastique :
 - Sensibiliser à la réduction des déchets plastiques
 - Mettre en œuvre une utilisation raisonnée des matières plastiques
 - Gérer et valoriser les déchets plastiques produits
2. Proposer des ressources et actions au service du « zéro déchet plastique » sur son territoire
3. Relayer la Charte « zéro déchet plastique » pour inciter l'engagement
4. Communiquer sur les ressources existantes du territoire en lien avec la thématique « zéro déchet plastique » auprès de la Région Sud et de l'Agence Régionale Pour l'Environnement et la Biodiversité (ARPE-ARB).

5. Participer aux sessions d'information dédiées aux signataires pour échanger sur les thématiques à approfondir

La mesure III.2.1 de la Charte du Parc naturel régional intitulée « Promouvoir la sobriété énergétique et s'adapter aux évolutions climatiques et énergétiques » prévoit notamment un programme d'actions de sensibilisation autour de cette thématique de réduction des déchets.

Le Président propose donc que le Parc soit signataire de cette Charte régionale « zéro déchet plastique » qui vient appuyer les engagements pris dans la Charte du Parc.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de signer la Charte régionale « zéro déchet plastique » avec la Région Sud
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

